

Initiatives ministérielles

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai rêvé la nuit dernière qu'à minuit et demi j'étais à la Chambre des communes en train de débattre d'un projet de loi. Ce soir, je me trouve plongée dans un cauchemar avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, en train de débattre d'une mesure instituant une taxe sur les produits et services, une taxe qui devrait être retirée et rejetée carrément par la Chambre.

Je crois cependant que les porte-parole du gouvernement à la Chambre ne sont pas allés dans leur circonscription discuter avec leurs électeurs pour comprendre à quel point ils ressentent vivement les répercussions négatives qu'aura le projet de loi. Pour bien me faire comprendre, je devrais peut-être vous faire part de ce que les habitants de ma circonscription me disent au sujet de la taxe sur les produits et services.

La circonscription de Northumberland s'étend entre Toronto et Kingston sur la rive du lac Ontario, et entre le lac Ontario au sud et le lac Rice au nord. Elle englobe 14 petites villes comptant une population assez importante et offrant un bon nombre d'emplois et d'autres petites localités éparpillées dans des zones moins densément peuplées. Les habitants de ces localités présentent un très vaste éventail démographique. Leur population englobe des jeunes, des jeunes adultes avec des familles, des personnes âgées et des personnes vivant d'un revenu fixe. Ces localités s'efforcent d'offrir divers services à leurs citoyens qui sont très fiers des services sociaux, éducatifs, récréatifs et culturels qui rehaussent les attraits de Northumberland.

La base économique de Northumberland est diversifiée: agriculture, tourisme, petites industries, petites entreprises. Le secteur des services y prédomine. Des gens de tous ces secteurs de l'économie de la circonscription se sont adressés à moi et m'ont exposé en termes très énergiques les inquiétudes que leur inspire la taxe sur les produits et services et les répercussions qu'elle aura sur leur style de vie, leur économie, leur vie familiale, leur sécurité.

Nous vivons dans une région magnifique. Elle est en pleine croissance parce qu'on en découvre la beauté. Quoi qu'il en soit, les gens de ma région sont individuellement très inquiets. Je me suis entretenue avec des professeurs de musique, des professeurs de danse, des avocats, des comptables, des chefs de petites entreprises, des dépanneurs, des agents immobiliers, l'Association des constructeurs d'habitations, des éleveurs de chevaux, des exploitants de pistes de course, des quilleurs, des

clients de McDonald, des personnes âgées, des personnes à revenu fixe, des agriculteurs et des consommateurs en général.

• (0040)

Ces personnes m'ont parlé des répercussions de la taxe sur le logement dans Northumberland. La région est en pleine croissance et les prix montent, mais elles redoutent l'impact inflationniste de la taxe. Comme nous le savons tous, la taxe avantage les Canadiens à revenu élevé sans rien apporter à ceux dont le revenu est faible, pour qui il sera encore plus difficile d'accéder à la propriété.

On trouve encore quelques maisons dans ma circonscription autour de 100 000 \$. Si on ajoute 4,5 p. 100, le prix de la maison passe à 104 500 \$. Je parle d'une première maison. Ces maisons chères seront encore moins accessibles aux jeunes familles qui devront, pour devenir propriétaires, verser un plus gros acompte. Une maison de 200 000 \$ coûtera 9 000 \$ de plus, soit 209 000 \$. Bien que la TPS ne s'applique pas aux logements déjà construits la demande accrue de ces logements non assujettis à la taxe sur les produits et services fera augmenter les prix.

La taxe aura également des conséquences sur les logements locatifs. Comme la taxe sur les produits et services s'ajoute au coût des réparations et de l'entretien, il faudra en tenir compte dans les loyers, qui sont censés augmenter de 40 \$ ou de 50 \$ par mois dans ma localité. Les petites entreprises doivent s'attendre à obtenir un crédit non renouvelable de 1 000 \$ en 1991 pour couvrir les frais d'établissement de la TPS. Mais on estime que les petites entreprises auront à payer des frais annuels de 1 900 \$. Leurs dirigeants m'ont parlé du matériel qu'il faudra installer et qui coûte plus de 1 000 \$.

Il y a de la confusion au sujet des produits qui seront taxés et de ceux qui ne le seront pas. Dans ma circonscription, il y a beaucoup de petites localités qui comptent des dépanneurs et des épiceries modestes. Il y aura une confusion indescriptible parce que certains produits seront taxés et d'autres non. Les vêtements seront taxés, mais pas les médicaments. Les meubles le seront, mais pas les appareils médicaux. Les repas pris au restaurant seront taxés, mais pas les produits alimentaires de base. Les beignes seront taxés, mais pas les bagels. Les muffins seront taxés, mais pas le pain aux raisins. La liste est interminable.